

Konkurse - Faillites - Fallimenti		NE
1. Débitrice: AMN Alliance S.A., Avenue de la Gare 2, 2000 Neuchâtel 2. Date du prononcé de dissolution: 22.08.2011 3. Suspension de faillite: 15.09.2011 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.10.2011 5. Avance de frais: CHF 3'000.00 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée. 6. Remarques: But : opérations financières, de leasing et la prise de participations dans d'autres entreprises dans le domaine des activités de loisirs; acquérir, vendre, enregistrer et exploiter des droits de propriété intellectuelle et industrielle, obtenir et octroyer des licences; participer à d'autres entreprises. Office des faillites 2053 Cernier 00689179		